

COMMUNE  
DE  
POLLIONNAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°2024/11

**Conseil municipal du mardi 12 mars 2024**

Date de convocation du conseil municipal : 8 mars 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 23

**Président** : Philippe TISSOT, Maire

**Secrétaire de séance** : Benoit DUVAL

**Membres présents à la séance** : Philippe TISSOT, André BROTTET, Laetitia JOUSSE, Anne-Marie ROZIER, Benoit DUVAL, Sylvie PERRIER, Marie-Agnès MUGNIER, Patrick MARCHAND, Stéphanie BOURGEOIS, Christine MORIN, Didier COQUARD, Laurence SPAHR, Aurélie GUTIERREZ, Loïc BARBERAT, Eloïse REVOL, Danielle BLATH, Emeric GEHANT, Béatrice DUMORTIER.

**Membres excusés** : Jean-Pierre GOY donne pouvoir à Sylvie Perrier ; Sébastien BOUCHARD donne pouvoir à Anne-Marie Rozier ; Benjamin METELLY donne pouvoir à Danielle BLATH ; Laurent BEAUPELLET donne pouvoir à Benoit DUVAL ; Aurore TOMA.

Membres absents : -

**OBJET** : BUDGET PRIMITIF Exercice 2024 – BUDGET PRINCIPAL

Le budget primitif 2024 de la commune fait ressortir les chiffres suivants :

▣ Section de fonctionnement :

Dépenses 2 313 566,92 €

Recettes 2 313 566,92 €

Le montant prélevé sur les dépenses de fonctionnement pour alimenter la section

d'investissement est de 505 877,00 €

Soit un budget de fonctionnement équilibré en recettes et en dépenses de 2 313 566,92 €

▣ Section d'investissement :

Dépenses 2 276 683,72 €

Recettes 2 276 683,72 €

Soit un budget d'investissement équilibré en recettes et en dépenses de 2 276 683,72 €

▣ Le budget primitif s'équilibre en recettes et en dépenses à 4 590 250,64 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

**APPROUVE** dans tout son contenu le budget primitif 2024 de la commune, tel que joint à la présente délibération.

Voté à la majorité (20 voix pour, 2 abstentions)

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Philippe TISSOT  
Maire

Certifiée conforme compte tenu de la  
publication et de la transmission en préfecture  
le 15 mars 2024



**PROJET DE BUDGET COMMUNAL 2024**

FONCTIONNEMENT		DEPENSES	RECETTES
Charges à caractère général	760 655,84 €	Produits de services	139 650,00 €
Charges de personnel	796 250,00 €	Atténuation de charges	3 500,00 €
Autres charges de gestion courante	168 187,08 €	Impôts et taxes	1 462 248,00 €
Charges financières	31 597,00 €	Dotations et participations	208 500,00 €
Autres charges	4 000,00 €	Autres produits de gestion courante	168 349,96 €
FPC-Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	47 000,00 €	Produits financiers	- €
Dotations aux amortissements	- €	Produits exceptionnels	- €
Dépenses imprévues	- €		
<b>Excédent viré à la section d'investissement</b>	<b>505 877,00 €</b>	<b>Excédent de fonctionnement reporté</b>	<b>331 318,96 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 313 566,92 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 313 566,92 €</b>

INVESTISSEMENT		DEPENSES	RECETTES
<b>Déficit d'investissement reporté</b>	<b>289 480,57 €</b>	<b>Excédent de la section fonctionnement N-1</b>	<b>617 533,22 €</b>
Remboursement d'emprunts	148 558,00 €	<b>Excédent de la section fonctionnement</b>	<b>505 877,00 €</b>
Dépôts et cautionnements	2 500,00 €	Dépôts et cautionnements	2 500,00 €
Opérations d'investissement	800 368,00 €	FCIVA	250 000,00 €
dont :		Taxe d'aménagement	- €
PLU		Emprunt	- €
schéma directeur eaux pluviales		Subventions d'investissement	870 773,50 €
mise en conformité & - norme du stade - infra sport		non affectées	
extension et rénovation du groupe scolaire		dont par opérations :	
cimetière		<i>extension et rénovation du groupe scolaire</i>	<b>1 500 000,00 €</b>
immeuble de rapport		<i>programme Mugkoff (RAR)</i>	22 000,00 €
jardins partagés		<i>aménagement place de la paix av Guerpillon (RAR)</i>	38 162,00 €
foncier		<i>infrastructures sportives (RAR)</i>	236 056,00 €
bâtiments publics		<i>extension et rénovation du groupe scolaire (RAR)</i>	384 248,50 €
équipements techniques		<i>cimetière (RAR)</i>	23 106,00 €
		<i>foncier</i>	<b>13 049,00 €</b>
		<i>bâtiments publics (RAR)</i>	3 552,00 €
Dépenses imprévues	- €	Produits de cession	30 000,00 €
Restes à réaliser	1 035 777,15 €	Dotations aux amortissements	- €
		Opérations patrimoniales	- €
		Cession d'immobilisation	- €
<b>TOTAL</b>	<b>2 276 683,72 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 276 683,72 €</b>